



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT

78270

12 bis, rue des écoles

☎ 09.81.41.65.90

**Procès-verbal du conseil municipal du lundi 9 février 2026
à la mairie à 19h**

Le neuf février deux mille vingt-six, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Gérard Solaro, Maire

Présents :

M. le Maire Gérard Solaro

Les Conseillers Municipaux : M. Patrick Hérouin (adjoint au maire), Mme Clara Momenceau, Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Olivier Fouquereau, M. Sylvain Cosnier et M. Arnaud Thomas, M. Didier Bertolo et M. François Macaire

Absents excusés : Mme Laetitia Bouin,

Mme Nadine Viers est désignée secrétaire de séance

1. Compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Gommecourt ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARRETE le Compte financier unique 2025 de la commune de Gommecourt comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

- 405 852.11€

Recettes :	+ 458 413.46€
Solde d'exécution :	+ 52 561.35€
Résultat reporté 2024 :	+ 261 631.15€
Résultat Global de Clôture :	+ 314 192.50€
<u>Section d'Investissement :</u>	
Dépenses :	- 105 394.38€
Recettes :	+ 262 006.57€
Solde d'exécution :	+ 156 612.19€
Résultat reporté 2024 :	- 161 230.46€
Résultat Global de Clôture :	- 4 618.27€
R.A.R.	- 48 983.16€
<u>Besoin de financement :</u>	53 601.43 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes

2. Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ce jour,
Vu les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M57,

Considérant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de **314 192.50€** et que sa section d'investissement présente un déficit de **4 618.27€ augmenté du R.A.R. à hauteur de 48 983.16€ soit un déficit de 53 601.43€.**

DIT que le besoin de financement de la section d'investissement est de **53 601.43€**

DECIDE de retracer comme il suit au budget unique 2026 l'affectation du résultat de l'exercice 2025 :

- article D001 – solde d'exécution de la section d'investissement :
4 618.27€
- article R1068 besoin en financement de la section d'investissement :
53 601.43€
- article R002 : affectation de l'exercice reporté :
+ 260 591.07€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'autoriser l'installation de deux portes coupe-feu à la salle communale pour un montant de 1 992€ avant le vote du budget 2026.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité,

AUTORISENT le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits à la section d'investissement du budget communal 2019 avant le vote du budget primitif 2026, pour les dépenses suivantes :

- Installation de deux portes coupe-feu cpte 2135 1 992€

3. Remboursement incinération d'un chat

M. le Maire fait part de la demande de M. Alain Bricout qui demeure 13 rue Robert Mennessier, qui a trouvé un chat mort devant chez lui le vendredi 30 janvier dernier.

N'ayant pu joindre la mairie, il a contacté le vétérinaire qui lui a demandé de lui emmener le chat pour identification. Malheureusement ce dernier n'a pu être identifié, le vétérinaire a fait procéder à sa crémation et M. Bricout en a réglé le cout soit la somme de 163€.

M. Bricout a joint la facture du vétérinaire à sa demande.

La mairie étant responsable des animaux non identifiés sur son territoire, il demande le remboursement de la crémation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la crémation à M. Alain Bricout pour un montant de 163€.

4. Avancement des commissions

Bibliothèque

La bibliothèque a ouvert sur le site de Gommecourt. Tous les élèves de l'école ont été inscrits par les enseignantes. De nouveaux lecteurs de Gommecourt et de Clachaloze fréquentent la bibliothèque.

Les horaires d'ouverture sont identiques à ceux de Gommecourt'Partages :

- Mardis et jeudis de 16h30 à 18h30 (un jeudi sur deux jusqu'en juin 2026)
- Samedis de 10h à 12h (Gommecourt'Partages sera désormais ouvert le samedi de 10h à 12h)

L'ALCS a distribué un questionnaire pour initier des cours de couture sur le site de Clachaloze. D'autres activités vont être mises en place en fonction des demandes des habitants.

5. Questions diverses

Bazar culturel

Des inscriptions ont été enregistrées pour apprendre à réaliser une vidéo, la réalisation de parures de théâtre et pour un atelier de peinture. Une partie des séances pourront avoir lieu à Clachaloze.

Visite de la commission de sécurité à la salle communale

Après la tragédie de Crans-Montana, les collectivités ont été appelées à solliciter la visite d'une commission de sécurité pour vérification des locaux recevant du public ainsi que leur capacité maximale d'accueil. M. le Maire va solliciter un rendez-vous pour cette visite de contrôle à la salle communale.

Déchets verts

Après la collecte des déchets verts, les employés communaux devaient les déposer à la déchetterie de Freneuse. M. Sinsoillier a proposé d'accueillir gracieusement ces déchets verts sur son terrain aménagé et situé sur la route entre Gommecourt et Limetz. Cela permettra d'économiser du temps et des frais d'essence.

Le Maire donne lecture des statistiques de la gendarmerie de Bonnières pour la commune de Gommecourt en 2024 et 2025, concernant la sécurité routière, les interventions, la délinquance, la prévention et la présence dans la commune. Elles révèlent une situation globalement stable.
M. François Macaire demande quelles sont actuellement les priorités des gendarmes.
M. le Maire lui répond que les priorités portent sur la sécurité routière, les atteintes aux biens et les délits liés à la vente et consommation de drogues.

La séance est levée à 20h10

Le Maire
Gérard Solaro

La Secrétaire
Nadine Viers